



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Assemblée Permanente*

FONDS DE FORMATION CONTINUE

**CNPF**

## **Conseil national paritaire de la formation**

**Réunion du 10 février 2016**

*Projet de relevé de décisions*

Participaient à la réunion :

Au titre de la présidence du CNPF :

- M. Laurent MUNEROT, dûment mandaté par le président Alain GRISET pour le représenter ;

Au titre des représentants des présidents des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat :

- M. Jean-Michel BANLIER, titulaire ;
- M. Bernard DETREZ, titulaire ;

Au titre des représentants des agents du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat :

- M. Robert BARRERO, titulaire ;
- M. Gilles CHAVIN-COLLIN, titulaire ;
- Mme Marie-Laure HELFER, titulaire ;
- Mme Corinne POUYADE, titulaire ;
- M. Nicolas TOLLAR, titulaire ;
- M. Dominique VOILLAT, titulaire.

A titre de représentant des secrétaires généraux, avec voix consultative :

- M. Salomon RACCAH.

Le secrétariat du CNPF :

- M. Jean-Roch SERGENT (DCEG) ;
- M. Jérôme KREPIKI (SAG) ;
- M. François ROBINE ;
- Mme Boa Lang LI.

### ***Point 1***

#### ***Relevé de décisions du CNPF du 7 juillet 2015***

Les membres du CNPF ont approuvé le relevé de décisions de la réunion du 15 décembre 2015 sous réserve d'y renseigner des formations agréées dans le cadre des congés de formation économique, sociale et syndicale.

### ***Point 2***

#### ***Examen des demandes individuelles de formation***

Les demandes individuelles de formation ont été examinées.

Les décisions favorables du Conseil sont présentées en **annexe 1**. Elles sont toutes imputées sur l'exercice 2016, en fonction de la date de début de formation.

Les décisions défavorables du Conseil sont présentées en **annexe 2**.

### ***Point 3***

#### ***Questions diverses***

##### **1) CFESS**

Les membres du Conseil ont émis un avis favorable à la prise en charge au titre des congés de formation économique, sociale et syndicale (CFESS), de la demande de la CFDT pour une formation prévue les 3 et 4 mars 2016.

##### **2) Règlement intérieur**

Les membres du Conseil ont demandé, à l'unanimité, une modification du règlement intérieur du CNPF visant l'augmentation du plafond de prise en charge des frais pédagogiques des actions de bilan de compétences ou de validation des acquis de l'expérience à hauteur de 1.600 euros (au lieu de 1.200 euros précédemment).

##### **3) Plan de formation réalisé en 2015**

Le président BANLIER a demandé que soit portée une attention particulière au remboursement du plan de formation des chambres régionales de métiers et de l'artisanat assumant les nouveaux emplois transférés dans le cadre de la mutualisation des fonctions support. Il a proposé, le cas échéant, d'augmenter le taux de remboursement des établissements concernés.

Les membres du CNPF ont pris acte de cette demande et se sont accordés pour orienter leur examen en ce sens.